RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ANNEXE N°4
Contrat d'apport
de biens divers en nature

Entre les soussignés :

Monsieur Abdelmalek Tahallaiti , né le [redacted] à [redacted] demeurant au [redacted] de nationalité [redacted] célibataire,

Ci-après L'"**Apporteur**",

ET

A.P.H Pièces Détachées
société par actions simplifiée

au capital de six mille (6000) euros
Siège social : 22 - 24 rue du general foy 80400 Ham
En cours d'immatriculation
Représentée par ses associés fondateurs agissants en qualité de fondateurs pour le compte de ladite société.

Ci-après la "**Société bénéficiaire**"

Ci-après ensemble les "**Parties**".

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPORT

L'Apporteur, de première part, apporte à la Société bénéficiaire, ce qui est accepté par ses associés, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

Achat de matériel de stockage

Ledit bien est évalué à la somme de 900 euros.

Ci-après l'"**Apport**".

Par décision unanime des associés, les évaluations ci-dessus ont été effectuées sans le concours d'un Commissaire aux apports dès lors que la valeur de chacun des apports n'excède pas les seuils mentionnés dans les dispositions applicables.

A.T. A.T.

ARTICLE 2 - REMUNERATION DE L'APPORT

En rémunération de l'Apport, il sera attribué à l'Apporteur 900 actions nouvelles de 1 euros chacune, entièrement libérées de la Société bénéficiaire.

ARTICLE 3 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile à leurs domiciles et sièges sociaux.

ARTICLE 4 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties affirment que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

ARTICLE 5 - FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la conséquence, sont à la charge de la Société bénéficiaire qui s'oblige à les payer.

Fait à Ham, le

24/01/2025

[redacted]

Monsieur Abdelmalek Tahallaiti
Président

[redacted]

Monsieur Abdelmalek Tahallaiti
Associé

[redacted]

T.A HOLDING SASU
Associée

A.T. A.T.

Représentée par ABDELMALEK TAHALLAITI

A.T. A.T.